



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

7 septembre

En 1652, à *Paris*, pour la première fois, les Filles de la Charité se disposent à franchir les frontières de la France : Monsieur Vincent, en effet, répond au désir de Louise-Marie de Gonzague, Reine de Pologne, et lui envoie trois Sœurs : Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle. Après être passées par la Baltique et l'Allemagne, elles seront reçues par la Reine, en son château de Lowiez, à quelques heures de Varsovie. Leurs débuts ne seront pas faciles ; c'est sans doute la raison pour laquelle la petite graine qu'elles ont jetée, a si bien levé : avant la dernière guerre mondiale, les Filles de la Charité avaient deux cents maisons en Pologne¹.

En 1682, à *Bayeux*, l'évêque, Mgr François de Nesmond, confie la direction de son séminaire aux Prêtres de la Mission. Le contrat fixe une pension annuelle de deux mille quatre cents livres pour cinq prêtres et trois frères. Il enferme aussi une clause qui eût réjoui le cœur de notre bienheureux Père : en plus de leur enseignement, les confrères doivent administrer les sacrements et donner les honneurs de la sépulture aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux. Le premier supérieur de ce nouvel établissement est M. Nicolas Pierron qui, treize ans plus tard, sera chargé de gouverner la famille vincentienne. Les confrères garderont la direction du séminaire de Bayeux jusqu'à la Révolution².

En 1689, un contrat, signé par Mère Mathurine Guérin et les trois officières et le représentant du Curé et des habitants, prévoit l'établissement de deux Sœurs pour le service des malades et l'instruction des petites filles à *Hecourt*, village au nord de *Gisors* (Eure). (C)

En 1729, avec la circulaire de Monsieur Bonnet, les Sœurs reçoivent le décret sur l'*authenticité des miracles* obtenus par l'intercession de *Monsieur Vincent* et le bref de sa béatification signé par le Pape Benoît XIII, le 13 août 1729. Monsieur Bonnet invite les Sœurs à se renouveler dans l'esprit de leur état. (C)

En 1771, Monsieur François Valliton, prêtre de la Mission, a reçu procuration des Administrateurs de l'hôpital d'*Orthez* pour signer avec la Compagnie des Filles de la Charité le contrat d'établissement de trois Sœurs à l'*hôpital de la ville*. (C)

En 1878, à *Paris*, la XXV, Assemblée générale, après avoir élu, avant-hier, M. Fiat, reprend ses sessions. Celle d'aujourd'hui doit choisir les *membres du grand Conseil*. Au deuxième tour de scrutin, M. Jules Chevalier, qui était déjà troisième Assistant, devient premier Assistant ; il a cinquante-trois ans. Encore deux tours de scrutin, et M. Guillaume Delteil est deuxième Assistant ; il descend d'un échelon, puisque, précédemment, il était le premier membre du Grand Conseil. On allait procéder au choix du troisième, quand un député fit remarquer que les deux premières élections étaient invalides : il y avait eu des bulletins blancs et un bulletin n'indiquant pas le prénom d'un élu porteur du même nom de famille qu'un autre confrère. Un moment de perplexité et de discussion, et, pour le bien de la paix, M. Chevalier et M. Delteil se désistent. Ils sont réélus, et, cette fois, il n'y a pas d'électeur assez distrait pour rédiger incomplètement son bulletin de vote. L'Assemblée complète ensuite son travail en élisant M. Pierre Bourdarie comme troisième Assistant, et M. Stella, déjà quatrième Assistant, conserve sa fonction. Enfin, M. Jules Chevalier est proclamé admoniteur. Après avoir constitué le Sénat de la Compagnie, les députés vont pouvoir procéder à l'examen des «postulata» émanant des diverses Assemblées provinciales³.

1) *Coste, I, p. 505 : Célier : Les Filles de la Charité, Grasset, 1929, p. 265.*

2) *Notices, III, p. 703.*

3) *Annales, t. 119-120, pp. 339-311.*

